

les régions rurales, on se réunit le samedi après-midi. Dans le centre du Canada, les samedis après-midi ne comptent peut-être pas tellement. Mais allez visiter les petites agglomérations de l'Ouest, et vous verrez que les gens tiennent de petites réunions sociales le samedi.

Il est vrai que les communications, qui s'ajoutent aux services postaux, aident au maintien des collectivités rurales de l'Ouest canadien, dont l'existence est essentielle à la survie de notre nation comme telle. Je demande au ministre des Postes de songer sérieusement à laisser les bureaux de poste ouverts le samedi après-midi dans les régions rurales. Cela peut sembler sans importance, mais, je lui assure, le ministre peut en être sûr, ce ne l'est pas pour les ruraux.

Un réseau de télévision par satellite, a-t-on dit, diffuserait dans toutes les régions rurales et septentrionales du Canada et servirait ainsi à unir davantage notre pays. Permettez-moi d'ajouter que les communications au pays demeureront ce qu'elles sont si le ministre se prête à examiner davantage le sujet que j'ai déjà mentionné. La tendance actuelle veut, je sais, que certaines de ces gens se déplacent vers les villes. Dans l'Ouest du pays, on tend maintenant à retourner dans les régions rurales. Cette tendance n'était pas évidente il y a dix ans. Aujourd'hui, on peut parcourir les régions rurales et y voir de nouvelles maisons, de nouveaux immeubles et le reste. Si nous, à la Chambre des communes, nous soucions des communications, nous devons tenir compte des conséquences sociales.

Un autre aspect qui, je crois, a été esquissé dans le Livre blanc concerne l'espace limité dont nous disposons pour placer un satellite. La question doit être traitée sur le plan international plutôt que d'une manière confuse où chaque pays envahirait l'espace à son gré. J'espère que les efforts du ministre se révéleront fructueux à cet égard. Je suis sûr qu'il conviendra que ce pourrait être un domaine international dans lequel chaque pays collaborerait en ce qui concerne l'espace et le lieu des satellites.

On a dit que la construction d'un système de télécommunication par satellite entraînerait des avantages secondaires pour le pays, notamment la création de futurs marchés. Nous devons examiner de très près nos projets dans ce domaine. Il y a lieu de noter que les deux maisons qui ont soumis des plans pour les entrepreneurs mentionnent dans leurs soumissions la participation d'établissements étrangers. Par exemple, l'offre de la Northern Electric, qui est une filiale canadienne de la société Bell Telephone, ce qui

complice davantage la question de la responsabilité et du contrôle, accorde une aide substantielle à la Canada Air Limited, filiale américaine de la Hughes Aircraft Company, de la Californie. L'offre de la R.C.A. Victor, filiale d'une société américaine, reçoit une aide de la Spar Arrow Space Products Limited, de Toronto, qui fait partie du groupe des T.R.W. and Company de la Californie. La Northern Electric d'une part, affirme qu'en vertu du programme, la teneur canadienne de toutes les propositions sera de 64.5 p. 100. La R.C.A. Victor d'autre part, déclare que sa proposition favorisera la participation des sociétés canadiennes dans la plus grande proportion possible. Étant donné ces déclarations nous devrions tenir sérieusement compte de la participation maximum des compagnies canadiennes, à la mise au point de notre satellite. Les propositions sont insuffisantes pour deux raisons, dont l'une concerne la propriété étrangère et l'autre, le développement et la participation de l'industrie privée.

On a consacré beaucoup de temps et d'argent au Canada pour savoir en quoi consiste vraiment la propriété étrangère. Nous avons déjà eu trop d'expériences dans la mise au point des connaissances techniques de l'industrie privée. Il n'est que juste de dire à quoi je songe en particulier, dans ce cas-ci. Nous savons à quoi nous en tenir sur la mise au point de cette compétence de l'industrie privée dans le programme du réacteur atomique canadien, sous la direction de la Canadian General Electric alors que nous intéressions une entreprise publique, l'Énergie atomique du Canada Limitée, à une exploitation du même genre.

Une récente décision de la compagnie mère américaine de la Canadian General Electric, a obligé celle-ci à annuler le programme du réacteur atomique. Les conséquences de cette mesure sont d'une haute importance, bien entendu, surtout en ce qui concerne la compagnie R.C.A. Victor et sa mise au point d'un réseau de satellite canadien. Il y a lieu de signaler que toutes les inventions mises au point par la R.C.A. canadienne ne sont brevetées que par la compagnie mère des États-Unis. Le ministre est sûrement au courant de la chose, mais je tiens à le lui signaler. Nous devrions examiner sérieusement la situation et voir s'il y a vraiment lieu de recourir aux ministères et organismes du gouvernement, comme le Conseil de recherche et de développement du ministre et les sociétés de la Couronne, comme le Conseil national de recherche, l'Énergie atomique du Canada, et le Conseil de recherche de la défense, pour la mise au point d'un satellite canadien.